

Adresse du comité de surveillance de la commune de Provins qui exprime sa reconnaissance pour avoir étouffé la nouvelle conspiration qui menaçait la liberté, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune de Provins qui exprime sa reconnaissance pour avoir étouffé la nouvelle conspiration qui menaçait la liberté, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20220_t1_0060_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023



à notre république sur tous les autres gouvernements cet exemple d'humanité, et des soins opiniâtres que vous donnez au secours des opprimés.

L'Angleterre surtout, qui ne devoit les avantages sur les mers qu'à l'insouciance de notre ancien gouvernement et au peu de part que pouvoient y prétendre ceux en qui résidoient la force et le courage, verra-t-elle sans la plus grande terreur cette multitude d'hommes devenus libres par vos bienfaits que cette puissance comptoit diriger contre vous, devenir ses plus cruels ennemis et vous orgueilleux colons, propriétaires de toutes les îles qui avez toujours vanté les services que vous rendiez au reste de l'Europe en faisant cultiver des productions utiles et agréables à l'humanité, nous direz-vous encore que, parce que vous ne serez plus à la tête de ces superbes habitations, où vous étaliez avec tant d'indécence, le luxe et la molesse, où vous entreteniez pour votre service personnel une grande partie de ces esclaves, nous direz-vous que ces productions dont l'habitude plus que le besoin réel fait désirer l'usage ne nous parviendront plus, que toutes ces terres naturellement si fécondes vont devenir des terres incultes, ce seroit trop longtemps abuser de l'erreur où étoient les vrais patriotes français qui, d'après l'expérience des terres abandonnées par les émigrés, vous répondraient que depuis leur départ les terres rentrées dans les mains des cultivateurs produisent davantage, il en sera de même des terres des îles. Les cy-devant nègres plus intéressés au succès de la culture, au lieu de pertes, au travail des bras amollis par la férocité des propriétaires, iront avec le courage qu'inspire la propriété et la liberté. Ces terres mieux cultivées produiront beaucoup plus, et ces productions ne nous étant plus transmises par les mains avides de l'Angleterre et de la Hollande, mais amenées directement en France en portant aux îles des objets d'échanges; le sucre, le café, le coton et toutes autres productions du continent se vendront à beaucoup meilleur marché que dans l'ancien régime.

Voilà, braves représentants, le premier motif de cette adresse; le second est de vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que les tyrans et les ministres coalisés, abandonnés des peuples qu'ils égarent, aient subi par les mains de ce même peuple le châtiment qu'ils ont mérité; il ne faut pour cela que conserver la même attitude, la même majesté que les Braves Monta-gnards ont tenu jusqu'ici et dignes de la nation que vous représentez. Ayez sans cesse présente à l'esprit l'opinion publique dont vous êtes investis, songez aux ressources immenses et intarissables dont la république a le trésor, tenez toujours bien le timon des loix et du gouvernement et tout, oui tout est à vous, tels sont les sentiments invariables et exprimés en toute occasion par les braves républicains, ce sont ceux que se plaît à vous adresser et à vous jurer la commune de Gueugnon réunie en Société populaire. »

LEROUX (off. mun.), DUMAINE, TEURREAUD, L. DARBÉ le jeune, RENARDET, MARTIN, DUMAINE aîné, MICHEL l'aîné fils, LARROUX, GOIN, SEBORE, BICHET, MARRAND (off. mun.), Ar-NAULT, CHARMIOT, PAMARD, PONNEAU, SAGOUT, Paul PERROT, COGNAUD, SELRY (secrét.), MICHEL, d'AUGARD, RENARDET l'aîné, BONNARDE.

3

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Provins, expriment à la Convention nationale leur reconnaissance de ce qu'elle a étouffé par sa surveillante énergie la nouvelle conspiration qui menaçoit la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 30 vent. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Incorruptibles Montagnards,

Vous êtes dignes du poste que les Français vous ont confié. Vous ne le quitterez que quand la République n'aura plus d'ennemis. Vous aviez mérité votre réputation, mais plus que jamais vous méritez bien de la patrie, puisque vous l'avez sauvée encore une fois; et que votre œil pénétrant a découvert l'horrible et monstrueuse conspiration dirigée par des chefs jusqu'alors patriotes prétendus, vrais scélérats qui abusant d'une popularité perfide et trop prolongée provoquent enfin sur leurs têtes criminelles le glaive vengeur national. Votre énergie sera infatigable, et Ça ira.

Ce Comité de surveillance révolutionnaire entend mal l'art des éloges, mais il fait aimer la République; il fait jurer haine et mort à tous ses ennemis, n'importe comment, ils s'appellent, comme il aime à dire à ses vrais amis : Bravo!

Nous comptons sur vous, nous veillons aussi, pour déjouer la malveillance, l'aristocratie, le royaliste et les ennemis de l'égalité et nous sommes à notre poste. S. et F.»

LEGRAND (présid.), FARIAT le j° (secrét.).

4.

Le comité de surveillance de Grignols, département du Bec-d'Ambès, écrit qu'il vient d'envoyer au district de Bazas un don patriotique qui consiste en 3 couverts, 3 grandes cuillers et 3 petites, une paire de boucles, un dé et une tasse, le tout d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Grignols, 12 pluv. II] (4).

« Citoyen président,

En exécution du décret du 17 nivose dernier, nous prévenons la Convention nationale que nous avons reçu en dons volontaires le nombre de 39 couverts en argent, 3 grandes cuillères, 3 cuillères à café, une paire de boucles, un dé et une tasse même composition; laquelle argenterie, nous avons remis le 27 frimaire aussi dernier, au Comité de surveillance de Bazas pour vous être adressé. S. et F.»

DUBALLÈRE fils (présid.), MIVIELLE (secrét.).

- (1) P.V., XXXIV, 31. Bin, 3 germ. et 6 germ.; M.U., XXXVIII, 121.
 (2) C 298, pl. 1032, p. 19.
 (3) P.V., XXXIV, 32. Bin, 5 germ. (2e supplt).

 - (4) C 297, pl. 1016, p. 8.